

La transmission progressive des mandats CAC et renouvellement des fins de mandats

PAR OLIVIER CERF ET VINCENT MOLINIE

Dans le sillage de la promulgation de la loi PACTE en mai 2019, le paysage professionnel des commissaires aux comptes (CAC) a subi des bouleversements notables. Cette réglementation a apporté des changements significatifs, modifiant les seuils d'audit légaux et engendrant des réflexions sur la pérennité des activités de nombreux experts-comptables.

La Loi PACTE en Bref

Pour mieux comprendre les enjeux actuels, revenons brièvement sur la loi PACTE. Adoptée le 11 avril 2019 par l'Assemblée nationale et promulguée le 22 mai 2019 après examen par le Conseil Constitutionnel, cette loi a notamment relevé les seuils d'audit légaux. Cette décision a eu un impact majeur sur le secteur des commissaires aux comptes, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités et défis.

La question cruciale : Comment gérer la transition ?

Face à ces évolutions, de nombreux professionnels se sont interrogés sur la poursuite de leur activité en tant que commissaires aux comptes. Les fins de mandats se multiplient, posant des questions complexes tant pour les vendeurs que pour les acquéreurs d'activités.

Dans ce contexte de transition, la sous-traitance apparaît comme une solution clé. Elle permet au vendeur de partir en toute sérénité tout en assurant à l'acquéreur une meilleure compréhension de ce qu'il achète. De plus, elle offre à l'acquéreur le temps nécessaire pour une réflexion approfondie.

Réseau et information : Les clés du succès

Il est temps d'activer votre réseau professionnel et d'exprimer vos intentions d'achat ou de vente à vos pairs. Renseignez-vous sur le marché en participant, par exemple, au Salon de la Transmission de Cabinets IFEC qui se tient chaque année à Paris, cette année, il a eu lieu le 18 octobre 2023.

Les défis à surmonter

Pour les mandats en Bénéfices Non Commerciaux, la prudence est de mise en attendant leur renouvellement, tout en facturant de la sous-traitance si cela est possible. De plus, il est essentiel de rester attentif aux fins de mandats sous les nouveaux seuils d'audit.



Olivier CERF,
Expert-Comptable et Commissaire aux
comptes, dirigeant du cabinet A02C.
Animateur de l'atelier La transmission
progressive des mandats au STC 2023 à Paris.

Valoriser les mandats : Les clés de la réussite

Pour les mandats sous les nouveaux seuils, la conversion en missions ALPE (Audit Légal Petites Entreprises) est recommandée, notamment si un expert-comptable est impliqué. Les avantages de cette conversion incluent un audit adapté à la taille de l'entreprise, une simplification des procédures, et surtout :

- Un diagnostic de performance mettant en valeur la valeur ajoutée des CAC en communiquant les risques et les enjeux via le rapport sur les risques.
- Des avis et des recommandations proposés au dirigeant.
- L'exemption de certaines obligations légales.
- Cette transformation valorise la compétence, le jugement professionnel et l'engagement des CAC, en fournissant au dirigeant des informations essentielles sur les risques et le positionnement de son entreprise.

Restons connectés !

Des opportunités d'acquisition de portefeuilles de commissaires aux comptes émergeront, mais il est crucial de se positionner judicieusement pour les saisir. Voici quelques pistes à explorer :

Le Salon annuel de la Transmission de Cabinets IFEC.
Être référencé auprès des courtiers de vente de cabinets.
L'idée d'une bourse aux mandats pourrait également être envisagée.

Dans ce nouveau paysage professionnel en mutation, l'anticipation, la collaboration et la recherche d'opportunités sont les maîtres-mots pour les commissaires aux comptes cherchant à naviguer avec succès dans cette ère post-PACTE.

Restons connectés pour suivre l'évolution de cette transition et saisir les opportunités qui se présentent.

**N'hésitez pas à répondre
au questionnaire IFEC.**



Vincent MOLINIE,
Associé chez PHM-AEC
Expert-Comptable et Commissaire aux comptes